

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2021 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 3 décembre 2021 à 19h10 sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 9
Présents : 6
Votants : 8

Présents : LEFRANC Sylvie, BONNART Alain, BULAND Dominique, NAROZNY Emmanuel, TEMPLIER Arnaud, HETIER Xavier

Absent excusé : COCHET Pascal (pouvoir à HETIER Xavier), MALLET Vanessa (pouvoir à TEMPLIER Arnaud), GOIJAT Sébastien

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 3 décembre 2021

Délibération : N° 2021-12-029 DM Fonctionnement compte 65

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Imputation	Ouvert	Réduit
D F 011 615221		1 650.00
D F 65 6512	1 650.00	

DETAIL PAR SECTION		Invest.	Foncti.
Dépenses	Ouvert		1 650.00
	Réduit		1 650.00
Recette	Ouvert		
	Réduit		
Equilibre	Ouv. - Red		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	1 650.00
Solde Réductions	1 650.00
Ouv. - Réd.	

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à 1 650.00 euros

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'**unanimité** la proposition ci-dessus.

Ampliation :

- Trésorerie de Sézanne

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courgivaux le 3 décembre 2021

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-
préfecture Epernay le *8 décembre 2021*
et de la publication, le *8 décembre 2021*
Fait le *8 décembre 2021*
Le Maire, 

Madame le Maire,
Sylvie LEFRANC

